

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 002511-115 517 700 Cables: OAU, Addis Ababa
website : www.africa-union.org

CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE
Vingt-troisième session ordinaire
26-27 juin 2014
Malabo (Guinée Équatoriale)

Assembly/AU/18(XXIII) Add.4
Original: anglais

GESTION DU SPECTRE DE RADIODIFFUSION EN AFRIQUE
(Point proposé par la République algérienne démocratique et populaire)

GESTION DU SPECTRE DE RADIODIFFUSION EN AFRIQUE
(Point proposé par la République algérienne démocratique et populaire

1. Les Etats membres de l'Union africaine (UA) à travers l'organisation de l'Union Africaine de la Radiodiffusion (UAR) sont responsables du secteur public de la radiodiffusion. Leur responsabilité est particulièrement liée à la nécessité de sauvegarder les objectifs essentiels d'intérêt public dans l'environnement numérique. Notamment l'accès à l'information pour tous et la diversité culturelle.
2. Le rôle des médias du secteur public de la radiodiffusion est de garantir la promotion des valeurs sociales des sociétés africaines que sont notamment les droits de l'Homme, les différentes cultures africaines et la diversité. Par ailleurs, le service de radiodiffusion joue un rôle primordial dans la dissémination rapide de l'information notamment dans les situations particulières de désastres, de catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgences.
3. L'évolution rapide et continue des technologies numériques a un impact majeur sur le paysage audiovisuel africain, tant du point de vue de l'auditeur et du téléspectateur africain, que de celui des diffuseurs ou des éditeurs de programmes.
4. C'est pour ces raisons que la migration vers le numérique devrait s'effectuer dans les meilleures conditions possibles dans l'intérêt du public par une offre de services gratuits et de qualité que dans celui des diffuseurs du secteur public dans son ensemble.
5. C'est pourquoi, il est impératif que ce rôle du service public de radiodiffusion en tant que fédérateur, capable d'offrir une large gamme de choix de programmes et de services, à faible coût, à tous les segments de la société devrait être maintenu et protégé dans cette migration indispensable de l'analogique vers le numérique, tout en préservant les intérêts économiques des diffuseurs et les besoins sociaux de toutes les couches de la population.
6. Il est donc important pour l'Afrique d'adopter une démarche concertée et une coopération dense et efficace, afin d'aboutir à une utilisation optimale du spectre des fréquences. Pour cela, il est nécessaire de définir une stratégie africaine commune qui passe d'abord par une étude sur l'état des lieux des infrastructures filaires dans chaque Etat membre de l'Union Africaine, seule alternative à la télévision numérique terrestre. C'est la seule voie pour les Etats membres de l'Union Africaine de passer à une plus grande diffusion de chaînes en qualité de haute définition (HD).
7. Aussi, les décisions à adopter auront des conséquences inéluctables sur la communication en Afrique pour les décennies à venir. Seule une vision à long terme, partagée par l'ensemble des Etats membres de l'Union Africaine, basée sur une analyse sérieuse des besoins réels des télédiffuseurs africains et sur l'étude de la meilleure façon de tirer parti pour l'Afrique de ce dividende numérique, tenant compte des spécificités, des particularités du continent et de ses intérêts économiques, sociaux, culturels et politiques, à même de permettre aux africains de bénéficier de services performants dans ce domaine.

8. Les radiodiffuseurs africains et les Etats membres de l'Union africaine devraient prendre conscience que les évolutions technologiques induites par la convergence des réseaux, filaires et sans fils, ainsi que l'émergence des services multimédia en ligne sont une opportunité, sans pareil, pour le développement du continent par l'accélération de la transmission et l'échange d'informations.

9. Dans ce cadre, l'Union Africaine de Radiodiffusion (UAR) et les radiodiffuseurs africains ont un rôle actif et important à jouer dans la définition d'une stratégie concertée pour préserver les acquis et préserver et la protection de leurs ressources spectrales. Pour cela, les radiodiffuseurs africains devraient pouvoir tirer profit du gain de la vente des licences d'exploitation des dividendes numériques aux services mobiles et large bande en vue de financer le déploiement de la télévision numérique terrestre (TNT) en Afrique.

10. Plusieurs décisions ont été déjà adoptées au sein de l'Union africaine de Radiodiffusion (UAR) lors de ses différentes réunions sur la migration vers la TNT en Afrique. Une participation massive et de qualité des radiodiffuseurs africains aux activités de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) et par extension aux travaux des sessions de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) est indispensable pour défendre leurs intérêts présents et futurs.

11. Le dividende numérique devrait encadrer la réaffectation des fréquences pour atteindre les objectifs suivants :

- affecter une partie du dividende numérique à de nouveaux services de communications électroniques – principalement haut débit internet et téléphonie mobile- et développer de nouveaux services audiovisuels que sont les télévisions haute définition (TVHD) et ultra HD, radios et les contenus locaux basés sur la télévision numérique terrestre ;
- valoriser au mieux le spectre pour le développement des économies africaines ;
- améliorer la couverture TNT dans les zones les plus reculées afin d'assurer un service public universel.

12. Pour la réalisation de ces objectifs, l'Union africaine en coordination avec l'Union africaine de Radiodiffusion (UAR) devrait développer, en concertation avec les Ministères des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et ceux en charge de la Communication, une coordination permanente avec les instances nationales de régulation et les services publics de radiodiffusion pour protéger, préserver et garantir l'activité du service public de radiodiffusion.

13. La mise en place d'un Comité africain, sous l'égide de l'Union africaine, chargé de la société de l'information et des médias pour faciliter le passage des Etats membres de l'Union Africaine au tout numérique, sur la base d'une feuille de route clairement établie, pour l'évolution, rapide et harmonieuse, de l'écosystème technologique audiovisuel et multimédias en Afrique.

2014

Spectrum management of broadcasting in Africa for transition from analog to digital (Item proposed by The People's Democratic Republic of Algeria)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/889>

Downloaded from African Union Common Repository